

Paris, le 2 novembre 2006

Chers amis,

Bravo à APRIL pour son dixième anniversaire. Vous menez un combat que je crois indispensable à nos libertés, peut-être même à la civilisation.

N'étant moi-même ni informaticien ni utilisateur d'ordinateurs, je n'avais jusqu'à il y a quatre ans guère entendu parler de logiciels et en tous cas jamais de la question de savoir s'ils étaient libres ou pas.

C'est en tant que Président de la Commission de la Culture – ce qui est au demeurant hautement symbolique – que j'ai écopé, parce que personne n'en voulait, d'un rapport pour avis sur le sujet.

J'ai mis presque un an à y comprendre quelque chose. Mais quand j'ai cru avoir compris, je n'ai pas choisi dans la nuance.

Il m'a semblé absolument nécessaire de défendre la liberté de recherche et de création et, la liberté d'accès aux créations du savoir humain. Nos travaux ont en plus mis en évidence l'effet de tarissement de la production de nouveaux logiciels qu'entraîne la politique de brevetabilité des inventions contrôlées par ordinateur lorsqu'elle incorpore les logiciels eux-mêmes.

La préservation de ces libertés, et le refus d'une monopolisation même temporaire du savoir mathématique exprimé sous forme de logiciels me paraissent devoir être des principes permanents pour l'avenir

C'est pourquoi la question institutionnelle essentielle aujourd'hui est à mes yeux celle de la compétence d'une autorité législative capable de produire le droit dans ces domaines.

Nous ne pouvons nous contenter d'une autorité judiciaire professionnelle, sans compétence géographique précise et faisant évoluer sa jurisprudence exclusivement en fonction de la concurrence asiatique ou américaine.

Il n'y a pas d'autre solution que la mise en place du brevet européen, dont la définition et la délimitation relèveraient du Parlement Européen, et l'application d'un système juridictionnel lui aussi relevant des institutions européennes. Le système de Munich est une commodité utile, mais qui ne répond pas à ces critères car il n'a pas compétence législative pour trancher ces problèmes difficiles que sont la brevetabilité des logiciels ou celle de la matière vivante.

Bien amicalement à vous.

Michel ROCARD